



Amélioration du pouvoir d'achat pour les Gardiens de la Paix et gradés

Le 16 juillet 2019

Comme prévu dans le Protocole d'accord du 19 décembre 2018 signé par l'**UNSA Police**,
augmentation de l'allocation de maîtrise de **30 euros** mensuel sur votre salaire.
(Arrêté du 16 juillet 2019 du Journal Officiel qui entre en vigueur au 1er juillet 2019)

Au 1er janvier 2019 l'allocation était de 259,58€, cette indemnité est donc passée à 289,58€.

Pour rappel, au **1er janvier 2019**, nous avons perçu un **supplément de 40 euros mensuel** pour l'allocation de maîtrise.

Et c'est pas fini...

N'oubliez pas qu'au **1er janvier 2020**, cela sera de nouveau une **revalorisation de 30 euros** pour cette même allocation.

Soit depuis le début du protocole **1200 euros supplémentaires** annuel, rien que pour l'allocation de maîtrise.



UNSA Police, Autonome et indépendant

www.unsapolice-grandparis.fr